

Maréchal-ferrant (BTM)

RNCP39782 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	21089, 21099
Code(s) ROME	A1502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2027

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation, 3 à former et 3 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANTENNE CFPPA DE LA MEUSE	1955075200060	Former
CAMPUS METIERS BARBEZIEUX	1300279230049	Former
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	1300279310018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	13002374000439	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORMANDIE	13002799800017	Organiser l'évaluation
CMAR GRAND EST	13002801200016	Organiser l'évaluation
CMAR NOUVELLE AQUITAINE	13002792300015	Organiser l'évaluation
LEGTPA DE ST HILAIRE DU HARCOUET	19501234900013	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA FRANCOIS RABELAIS	19480514900011	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création de la certification de Maréchal-ferrant (BTM), s'inscrit dans une démarche volontariste de la profession de satisfaire les besoins de qualifications professionnelles des entreprises artisanales du secteur. En effet, la certification

répond à un besoin de professionnalisation grandissant des maréchaux-ferrants.

Le BTM de maréchal-ferrant sanctionne une double qualification demandée par la profession : celle d'un professionnel hautement qualifié et en responsabilité technique et d'encadrement de la totalité des activités de la maréchalerie. La profession a donc souhaité mettre en place un perfectionnement professionnel (à l'issue du CAPA) à même d'offrir aux maréchaux en activité et aux jeunes, la possibilité de renforcer leurs compétences. Le maréchal ferrant est le premier professionnel consulté en cas de boiterie, de défaut de conformation des membres ou d'irrégularité dans les allures des onguligrades. Il s'inscrit dans une filière de professionnels spécialisés dans les chevaux (vétérinaire, dentistes équins) avec lesquels il doit travailler en harmonie et en collaboration.

Le Maréchal-ferrant doit aujourd'hui pouvoir s'adapter à tout type d'onguligrades (chevaux de races de plus en plus variées, mais également nouveaux animaux de compagnie, etc.), être un interlocuteur crédible tant auprès des propriétaires que des

vétérinaires. De plus, la responsabilité du maréchal est engagée dès qu'il passe le licol à l'animal, exigeant donc du professionnel une maîtrise technique mais également des compétences dans la manipulation des chevaux et la compréhension de leurs comportements, leurs réactions.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification procède à l'entretien de la boîte cornée et de l'appareil locomoteur des onguligrades dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Dans ce cadre, il réalise

:

- Le parage et le ferrage des pieds des onguligrades dans le respect des aplombs
- L'adaptation, par la chauffe, des fers mécaniques et forgés
- Les travaux de forge, à partir d'un lopin pour fabriquer des fers courants ou orthopédiques
- La pose d'accessoires à visée thérapeutique ou pour une meilleure adaptation de l'animal à son environnement (crampons)

Le Maréchal-ferrant procède à l'évaluation de la nature et de la complexité de l'intervention en entretien ou en thérapeutique avec ou sans collaboration avec le vétérinaire. Il identifie une boiterie, une sensibilité et la soulage dans les limites de son champ d'intervention. Sur prescription du vétérinaire, il réalise des interventions sur des pathologies du pied, tels que les abcès, les bleimes, les seimes, etc. Il est l'interlocuteur du propriétaire à qui il fait part de l'évolution de la pathologie et auquel il prodigue des conseils quant à l'entretien quotidien des pieds, à l'alimentation, à la nature des sols à privilégier. Le titulaire de la certification participe activement à l'organisation et à la gestion de la maréchalerie en planifiant ses tournées et en arbitrant entre intervention urgente et courante. Il veille à l'entretien et à la gestion des stocks du véhicule atelier. Il établit les factures et encaisse à l'issue des interventions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Choisir et adapter la localisation et l'organisation de l'aire de travail et de l'aire de ferrage en fonction de l'onguligrade afin de garantir la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement.

Rétablir, entretenir les aplombs par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de l'utilisation/de la locomotion (cheval de course, de loisir, de trait, ânes, bovin ...) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied).

Modifier par la chauffe ou l'ajustage de fer à froid ou à chaud des fers mécaniques ou forgés pour les adapter à l'anatomie spécifique de chaque pied de l'onguligrade.

Poser, fixer les fers mécaniques ou forgés sur tout type de matériaux (en aluminium, /bois/plastique/matériaux composites/résine ...), ferrer selon la méthode adaptée au sujet (à la française, à l'anglaise ou au travail) dans le respect de la boîte cornée, de l'intégrité de l'animal et des règles de sécurité.

Optimiser le confort de l'onguligrade par la pose d'éléments complémentaires facilitant sa locomotion et son utilisation (crampons, cônes, plaques, silicone ...) afin d'améliorer ses performances.

Contrôler la régularité des allures, le confort de l'onguligrade avant et après chaque étape en essayant d'identifier une boiterie, une irrégularité, une sensibilité afin de procéder à son soulagement.

Réaliser par le forgeage des fers ordinaires et spéciaux en alliage d'aluminium ou en acier, selon les tailles, sections, et particularités déterminées, et à partir de lopins débités dans des barres d'acier ou d'alliage d'aluminium en veillant à ce que ces fers soient adaptés à la morphologie, la race et à l'activité de l'animal.

Analyser l'état général de l'animal en examinant visuellement et en palpant les différentes zones, en posant des questions à son propriétaire afin de déceler d'éventuelles maladies contagieuses (zoonoses ...), tares, tendinites ou autres atteintes et pathologies.

Toiletter le cheval pour assurer son confort, son hygiène et le mettre en valeur (tondre, pionter, natter, tailler les châtaignes, nettoyer le fourreau) lors des compétitions, des manifestations et diminuer également les risques de blessure ou d'infection.

Maintenir les capacités masticatoires, le confort buccal par la régularisation de la table dentaire dans les limites fixées par le code rural et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Assurer les soins d'urgence en autonomie et les soins non-urgents (plaie, pansements de pied) en collaboration avec le vétérinaire, en distinguant les pathologies, en préparant l'intervention du vétérinaire, en mettant en place le traitement prescrit par le vétérinaire, en établissant un protocole de soin, en échangeant avec le client afin d'assurer le bien-être de l'animal dans les limites fixées par le code rural.

Traiter les pathologies de la boîte cornée relevant de la compétence du maréchal ferrant ou sous prescription du vétérinaire en les identifiant, en les sondant pour localiser l'abcès, en assurant l'asepsie et la désinfection des zones curetés afin de d'éviter une boiterie ou une baisse des performances de l'animal.

Participer au recrutement, au management, à l'accueil et à la formation des apprentis ou nouveaux salariés de l'équipe de la Maréchalerie en lien avec le chef d'entreprise afin d'avoir une équipe opérationnelle et une cohésion au sein du groupe.

Veiller sur les équipes de la Maréchalerie en les conseillant sur les technologies, techniques (postures ...) et équipements de sécurité de confort (exosquelette ...), en les sensibilisant à la réglementation sur les produits dangereux, en prenant en compte un éventuel handicap et en les informant sur les responsabilités du Maréchal Ferrant (assurances, responsabilité civile, professionnelle et pénale) afin de favoriser la sécurité et le bien-être au travail en prévention des maladies et risques généraux.

Gérer et planifier les interventions et les moyens nécessaires à celles-ci en optimisant les tournées, en veillant à l'ergonomie des remorques/véhicules, ateliers, ateliers fixes en reprogrammant des interventions si nécessaire, en définissant le volume et les achats des stocks et en planifiant les travaux de forge dans un souci de rentabilité.

Définir, et faire appliquer la politique tarifaire de la maréchalerie en négociant avec les structures équestres, en arbitrant sur les achats, en définissant la politique d'investissement, en participant à l'établissement des factures et à leur encaissement.

Assurer la gestion de prestataires réalisant la conception de fers pour les chevaux de façon numérique en assurant la commande des fers et en utilisant ses notions sur l'apport de logiciels Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) à partir d'une prise d'empreinte réalisée par le maréchal.

Assurer la communication et la gestion des rendez-vous en alimentant le site internet de l'entreprise de Maréchalerie, et/ou en communiquant sur les réseaux sociaux, en relançant ses clients et en utilisant un logiciel/d'une application de planification des rendez-vous et de la facturation afin de garder une clientèle pérenne.

Communiquer et conseiller le propriétaire ou le responsable d'écurie sur les interventions réalisées ou à envisager, sur les soins à prodiguer afin d'apporter à l'animal les soins adaptées à sa pathologie.

Assurer la gestion des déchets et du recyclage liés à l'activité de l'entreprise de Maréchal-ferrant, en récupérant de vieux fers, en collectant et triant les déchets en prenant soin de distinguer les produits dangereux afin de participer à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation de son respect par les apprentis et salariés de la Maréchalerie.

Blocs de compétences

RNCP39782BC01 — Parer, ferrer, forger un onguligrade dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Choisir et adapter la localisation et l'organisation de l'aire de travail et de l'aire de ferrage en fonction de l'onguligrade afin de garantir la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement.

Rétablir, entretenir les aplombs par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de l'utilisation/de la locomotion (cheval de course, de loisir de trait, ânes, bovin ...) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied).

Modifier par la chauffe ou l'ajustage de fer à froid ou à chaud des fers mécaniques ou forgés pour les adapter à l'anatomie spécifique de chaque pied de l'onguligrade.

Poser, fixer les fers mécaniques ou forgés sur tout type de matériaux (en aluminium, /bois/plastique/matériaux composites/résine ...), ferrer selon la méthode adaptée au sujet (à la française, à l'anglaise ou au travail) dans le respect de la boîte cornée, de l'intégrité de l'animal et des règles de sécurité.

Optimiser le confort de l'onguligrade par la pose d'éléments complémentaires facilitant sa locomotion et son utilisation (crampons, cônes, plaques, silicone ...) afin d'améliorer ses performances.

Contrôler la régularité des allures, le confort de l'onguligrade avant et après chaque étape en essayant d'identifier une boiterie, une irrégularité, une sensibilité afin de procéder à son soulagement.

Réaliser par le forgeage des fers ordinaires et spéciaux en alliage d'aluminium ou en acier, selon les tailles, sections, et particularités déterminées, et à partir de lopins débités dans des barres d'acier ou d'alliage d'aluminium en veillant à ce que ces fers soient adaptés à la morphologie, la race et à l'activité de l'animal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve de parage et ferrage mécanique

Epreuve de parage et ferrage orthopédique

Epreuve de forge

RNCP39782BC02 — Evaluer et intervenir sur des soins, seul ou en collaboration avec le vétérinaire dans le respect des limites fixées par la législation

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser l'état général de l'animal en examinant visuellement et en palpant les différentes zones, en posant des questions à son propriétaire afin de déceler d'éventuelles maladies contagieuses (zoonoses ...), tares, tendinites ou autres atteintes et pathologies.

Toiletter le cheval pour assurer son confort, son hygiène et le mettre en valeur (tondre, pionter, natter, tailler les châtaignes, nettoyer le fourreau) lors des compétitions, des manifestations et diminuer également les risques de blessure ou d'infection.

Maintenir les capacités masticatoires, le confort buccal par la régularisation de la table dentaire dans les limites fixées par le code rural et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Assurer les soins d'urgence en autonomie et les soins non-urgents (plaie, pansements de pied) en collaboration avec le vétérinaire, en distinguant les pathologies, en préparant l'intervention du vétérinaire, en mettant en place le traitement prescrit par le vétérinaire, en établissant un protocole de soin, en échangeant avec le client afin d'assurer le bien-être de l'animal dans les limites fixées par le code rural.

Traiter les pathologies de la boîte cornée relevant de la compétence du maréchal ferrant ou sous prescription du vétérinaire en les identifiant, en les sondant pour localiser l'abcès, en assurant l'asepsie et la désinfection des zones curetés afin de d'éviter une boiterie ou une baisse des performances de l'animal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve de santé/hygiène

Epreuve de dentisterie

RNCP39782BC03 — Organiser et gérer l'activité de la maréchalerie

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer au recrutement, au management, à l'accueil et à la formation des apprentis ou nouveaux salariés de l'équipe de la Maréchalerie en lien avec le chef d'entreprise afin d'avoir une équipe opérationnelle et une cohésion au sein du groupe.

Veiller sur les équipes de la Maréchalerie en les conseillant sur les technologies, techniques (postures ...) et équipements de sécurité de confort (exosquelette ...), en les sensibilisant à la réglementation sur les produits dangereux, en prenant en compte un éventuel handicap et en les informant sur les responsabilités du Maréchal Ferrant (assurances, responsabilité civile, professionnelle et pénale) afin de favoriser la sécurité et le bien-être au travail en prévention des maladies et risques généraux.

Gérer et planifier les interventions et les moyens nécessaires à celles-ci en optimisant les tournées, en veillant à l'ergonomie des remorques/véhicules, ateliers, ateliers fixes et entrepôt en reprogrammant des interventions si nécessaire, en définissant le volume et les achats des stocks et en planifiant les travaux de forge dans un souci de rentabilité.

Définir, et faire appliquer la politique tarifaire de la maréchalerie en négociant avec les structures équestres, en arbitrant sur les achats, en définissant la politique d'investissement, en participant à l'établissement des factures et à leur encaissement.

Assurer la gestion de prestataires réalisant la conception de fers pour les chevaux de façon numérique en assurant la commande des fers et en utilisant ses notions sur l'apport de logiciels Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) à partir d'un scan numérique réalisé par le maréchal.

Assurer la communication et la gestion des rendez-vous en alimentant le site internet de l'entreprise de Maréchalerie, et/ou en communiquant sur les réseaux sociaux, en relançant ses clients et en utilisant un logiciel/d'une application de planification des rendez-vous et de la facturation afin de garder une clientèle pérenne.

Communiquer et conseiller le propriétaire ou le responsable d'écurie sur les interventions réalisées ou à envisager, sur les soins à prodiguer afin d'apporter à l'animal les soins adaptées à sa pathologie.

Assurer la gestion des déchets et du recyclage liés à l'activité de l'entreprise de Maréchal-ferrant, en récupérant de vieux fers, en collectant et triant les déchets en prenant soin de distinguer les produits dangereux afin de participer à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation de son respect par les apprentis et salariés de la Maréchalerie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Résolution de problèmes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Maréchal-ferrant exerce principalement en entreprise artisanale (entreprise possédant un code NAFA) qui revêt différentes formes : entreprise de maréchalerie pure, grande structure équestre, haras nationaux ou encore écuries prestigieuses et armée. La filière cheval est la seule à fournir du travail au Maréchal-ferrant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maréchal-Ferrant

Chef d'entreprise

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En vertu de l'Article L121-1 du Code de l'Artisanat : l'activité de Maréchal-Ferrant ne peut être exercée que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

L'exercice de la maréchalerie, en tant que professionnel indépendant/à son compte, nécessite légalement la possession à minima d'un CTM Maréchal-Ferrant/d'un CAPA, le certificat d'aptitude professionnelle agricole, spécialisation maréchalerie et l'enregistrement de l'entreprise sur Registre national des entreprises (RNE).

Le Maréchal-ferrant est également tenu de contracter une assurance de responsabilité civile professionnelle car il est responsable des préjudices que l'animal pourrait causer à des tiers lors de l'absence du propriétaire et pendant exercice.

Autres références juridiques des réglementations d'activité :

- Obligation d'information auprès du client (Article L 11-1 et suivant du code de la consommation)
- Respect des limites fixées par le code rural (l'art L 243-3 du C. Rural et l'arrêté du 12/07/2017 modifiant l'arrêté du 12 octobre 2016)
- Respect des limites d'intervention du maréchal ferrant (l'article L 243-3 du C. Rural et de la pêche maritime)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes par l'organisme labellisé parmi celles citées ci-après :

- Être titulaire d'un CTM Maréchal-Ferrant
- Être titulaire d'un CaPa Maréchal-ferrant

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification. Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.

Il comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle elle organise seule la formation ;
- les présidents des jurys particuliers ;
- le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification. Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.

Il comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle elle organise seule la formation ;
- les présidents des jurys particuliers ;
- le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible.

Ce jury est composé à raison d'au moins deux représentants qualifiés des professions, représentant au moins un quart des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 442 €
Selon la branche	6 000 € – 7 467 €
Prise en charge	Branches concernées
6 442 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 000 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP de la métallurgie
7 467 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE de la branche SDLM

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2027
Date de dernière délivrance possible	31/10/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	34	0	100 %	—
2022	18	0	92 %	100 %
2021	22	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34064

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP34064

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.artisanat.fr/metiers/fabrication/marechal-ferrant>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39782/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	4
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 09/2024 à 10/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).